

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 28 Juillet 2015 – 19 h 00

Présents : ALLAIN Thierry - BARRAS Marinette - BRINGANT Gilbert - BUNET Robert - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry L'an DEUX MILLE QUINZE et le VINGT HUIT JUILLET à DIX-NEUF heures minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle « Respelido », sous la Présidence de Monsieur Pierre GAUTIER, Maire.

DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - FOULER Séverine - GAUTIER Pierre - GELIN Liliane - KOZAN Marie-Françoise - LAHURE André - MAILLET Laurence - MOUTTET Manuel - POGGI Danielle - RUMEAU René - RUTLER Béatrice - TOURREL Roger -

Absents : MEYER Eric - PAGLIARA Sylvie -

Absent excusé :

Pouvoirs : AIPERTI Maryse pouvoir à RUMEAU René - HERMITTE Dorella pouvoir à GELIN Liliane - SERRIERE Alain pouvoir à BRINGANT Gilbert -

Secrétaire de séance : GELIN Liliane -

-----  
Monsieur le Maire remercie l'Assemblée d'être présente ce soir.

## 1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal.

**Le compte rendu est voté à l'unanimité**

## 2. Agrandissement Groupe Scolaire / Choix scénarios présentés

M. le Maire rappelle que ce sujet a été expliqué et débattu en réunion de travail le 21 juillet 2015. Il propose d'en reparler rapidement, il existe plusieurs scénarios et souhaite prendre une décision aujourd'hui pour être opérationnels le plus rapidement possible.

Dans tous les scénarios, il y a l'agrandissement de la cour d'environ 330 m2 (300 m2 pour l'élémentaire et 30 m2 pour l'école maternelle) et la mise en place de barrières pivotantes permettant de sécuriser l'accès au groupe scolaire.

### Scénario 1 : implantation de la cantine sur le terrain de basket

L'accès sécurisé à la cantine se ferait à l'arrière du groupe scolaire. L'espace libéré laisse la possibilité d'aménager 3 salles de classes et deux bureaux. L'implantation de la cantine sur le terrain de basket permet d'envisager encore l'évolution du groupe scolaire et la possibilité d'implantation d'une crèche si nos moyens financiers nous le permettent. M. le Maire précise que c'est un de ses souhaits importants et explique qu'il avait déjà réfléchi sur l'emplacement d'une crèche. Il avait notamment pensé à un local communal disponible à la Z.A.C. Selon les renseignements obtenus auprès de différents organismes comme la C.A.F., il faut compter 1000 €/HT/m2 pour remettre ce bâtiment aux normes. Nous sommes dans des coûts similaires avec du neuf en construction similaire. De fait, l'investissement est bien subventionné et le reliquat est tout à fait supportable. La difficulté réside dans les frais de fonctionnement annuels qui sont très élevés (environ 4 à 5000€ par berceau).

Choisir ce scénario permet d'envisager l'agrandissement du groupe scolaire de la façon suivante :

- 1) consultation et choix d'un architecte, (fin août 2015)
- 2) dépôt du permis de construire du réfectoire et agrandissement de la cour, (fin septembre 2015)
- 3) élaboration des MAPA (marchés à procédure adaptée) fin octobre 2015 et choix des entreprises, (fin novembre 2015)
- 4) pose du nouveau réfectoire (fin mars 2016)
- 5) transfert de la cantine vers les nouveaux locaux fin avril 2016
- 6) Aménagement de l'ancien réfectoire en locaux scolaires (à compter d'avril 2016)
- 7) agrandissement de la cour (juillet – août 2016)

Le débat s'oriente ensuite sur la vétusté des algécos de la maternelle. M. le Maire a demandé à la Société Algéco une analyse de la situation et un devis de réparation éventuelle. En présence de Mme la D.G.S., l'Adjoint aux travaux, M. BRINGANT et l'Adjoint aux finances, M. LAHURE et de M. le Maire, la personne déléguée par la Société Algécos a affirmé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des travaux, seulement à bien vérifier que les conduits d'écoulements ne soient pas bouchés.

M. le Maire explique qu'il aimerait que cette solution soit retenue. Elle n'impose pas la vente de terrain, ne perturbe en rien le travail des enfants, n'impose pas la fermeture temporaire de la maternelle et présente le meilleur rapport qualité prix. A la rentrée 2016, on a un potentiel de 3 classes supplémentaires qui pourraient être réparties entre le primaire et la maternelle. D'autre part, le nouveau réfectoire pourrait être agrandi facilement si besoin est, et la réfection des locaux existants de l'école maternelle pourrait être envisagée dès 2019.

L'estimation du coût global est de 724 800 € TTC

#### Scénario 2 : Agrandissement de l'école maternelle et intégration de la cantine dans ces nouveaux locaux.

Cette solution consiste à remplacer les classes ALGECOS et une cantine de 170 m<sup>2</sup>. C'est un plan parmi d'autres. Ce qui est important c'est que cela aurait une plus grande emprise au sol. Le coût est bien plus élevé et en termes de cadencement, il faudra sortir plus d'1 million d'euros en 2016. Cela paraît infaisable sans la vente de terrains. De plus, on prend le risque de ne pas pouvoir ouvrir la maternelle en septembre 2016 ; cela implique de gérer une scolarisation dans différentes communes limitrophes, ce qui est compliqué mais pas insurmontable. Ensuite cette solution ne permet aucun agrandissement a posteriori surtout si nous vendons le terrain de basket. Le groupe scolaire serait ainsi figé définitivement à cette dimension. (5 classes de maternelles et 11 classes de primaires) L'estimation du coût global est de 1 342 800 € TTC

Scénario 2 / variante 1 Ce scénario consiste à rénover la maternelle en laissant le réfectoire à son emplacement actuel. Il inclut aussi la création d'une nouvelle classe dans le local à vélo. M. Le Maire précise que ce local mesure actuellement 41m<sup>2</sup> et qu'une fois les travaux d'isolation terminés il ne mesurerait plus que 39 m<sup>2</sup>. D'autre part, il faut créer des fenêtres, un plancher isolé, une façade ainsi qu'une porte d'entrée. L'estimation des coûts de réalisation de cette « classe » avoisine les 45 000 € HT. L'estimation de l'ensemble du scénario est de 952 800 € TTC

#### Scénario 3 : Création d'une nouvelle classe et agrandissement de la cour

Ce scénario constitue un simple palliatif à une problématique immédiate. Il consiste à créer éventuellement une classe dans le « local à vélos » de la maternelle et à agrandir la cour et ne rien changer pour tout le reste (réfectoire et maternelle). Cette solution « à minima » coûterait 300 600 € TTC. C'est vraiment un pis-aller.

M. Le Maire précise que la superficie de cour nécessaire ne se calcule pas au nombre d'enfants mais au nombre de classes. Pour la première classe il faut 200m<sup>2</sup>, puis 100m<sup>2</sup> par classe supplémentaire. Dans l'optique de 9 classes, il faudrait une cour de récréation de 1000m<sup>2</sup>. On peut remarquer que des récréations alternées résolvent le problème (une récréation de 5 classes suivie d'une récréation de 4 classes). Cette solution n'a pas l'aval des enseignants.

M. le Maire explique qu'il convient de réfléchir au financement. Les subventions du Conseil Départemental peuvent être bloquées sur trois ans. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut être sollicitée, le reste en auto financement ou à travers un prêt.

Mme Liliane GELIN demande la parole pour lire un courriel de Mme Dorella HERMITTE, Première Adjointe et souhaite qu'il soit annexé tel quel au compte rendu :

*« Je vote contre, que cela ne soit pas interprété comme étant une opposition à M. le Maire mais juste mon point de vue. Il est dommage de perdre approximativement 1500 m<sup>2</sup> de terrain pour y construire une cantine qui, au début de notre réflexion sur l'école n'était pas prioritaire, la priorité est à mon avis le changement des algécos qui maintenant arrive en fin de vie, à l'exception d'un.*

*Ces mêmes 1500 m<sup>2</sup> pourraient être vendus pour financer notre future école (car sans apport, je ne pense pas que l'on puisse réaliser un projet correct). Si nous ne vendons pas ce terrain, il pourrait également être gardé pour dans le futur que nous y réalisions une maison de retraite ou autre. N'oublions pas que nous sommes au centre village.*

*Concernant nos manifestations, le terrain de basket n'est pas occupé pendant les festivités, donc notre projet ne bloque en rien celles-ci.*

*Nous pouvons avoir un terrain de repli (le terrain à côté des tennis, et peut-être celui de Mme VENTRE qui nous avez proposé de céder 3000 m<sup>2</sup> à la Commune pour y faire notre aire de CRAPA.)*

*Je pense que nous avons encore une piste à travailler. En effet, il nous reste la possibilité de construction en bois en bâtiment éco-énergie, un projet que nous pourrions réaliser par tranche (sur plusieurs années). M. le Maire ainsi que M. BRINGANT étaient présents lorsque nous avons reçu une société de construction de ce type de bâtiments, nous pourrions également demander des subventions à la Région et à l'Europe pour ce type de réalisation, je pense que M. le Maire ainsi que M. BRINGANT doivent vous exposer ce projet avant de voter.*

*A savoir que le délai de construction est de deux mois donc début travaux 1<sup>er</sup> juillet et livraison rentrée septembre. Il me semble prématuré de se décider maintenant, je vote pour le scénario 2 ainsi que la variante 1. Je me plierai à la volonté du Conseil ».*

M. BRINGANT explique que ce type de bâtiment est construit en atelier et est monté rapidement. M. le Maire explique que nous les coûts des bâtiments modulaires sont similaires mais qu'en effet, le projet est intéressant.

M. DE PABLOS prend la parole et précise que ce n'est pas la question posée ce soir ; le conseil municipal se penchera sur cette question une fois qu'il se sera prononcé sur le choix du scénario. Mme Liliane GELIN explique que cette information est importante car ce type de construction est évolutive et peut être réalisée petit à petit. On n'est pas bloqué par le budget. M. le Maire reprend la parole pour expliquer pourquoi ce schéma ne fonctionne pas :

Si l'on rénove la maternelle en premier, nous serons bloqués en cas d'obligation d'augmenter le nombre de classes. Nous n'aurons pas la capacité financière de le faire. En revanche, dans le cas du scénario 1, la rénovation de la maternelle, si le Conseil le souhaite ou si les circonstances l'exigent peut être envisagé dès 2019 quand nous aurons retrouvé des possibilités de subventions et des capacités d'emprunts.

Certains membres du Conseil Municipal, notamment M. RUMEAU, Mme BARRAS et Mme MAILLET pensent que l'information laissée par Mme HERMITTE est un nouveau scénario et ne fait pas partie du scénario 2 car les subventions seront différentes. Mme GELIN précise qu'aucun scénario n'englobe le financement par la vente des terrains. M. le Maire répond que le scénario 2 la prévoit, le restant à charge de la Commune parlant de lui-même. Mme GELIN et M. DE PABLOS sont d'accord sur le fait que le problème provient de la cantine sur le terrain de basket. M. MOUTTET soumet l'idée de débattre en premier lieu sur la vente des terrains. M. TOURREL demande quel est le projet minimum. M. le Maire explique que l'idée est de récupérer les locaux de la cantine pour faire 3 classes et on libère aussi 2 bureaux. Ainsi, à la rentrée 2016, on a un potentiel de 15 classes modulables entre l'école élémentaire et maternelle avec une cantine plus grande pour repasser à deux services. Les algécos sont des modules de 3m x 6 m. La fabrication en bois permet de réaliser ce que l'on veut.

M. le Maire reprécise que le scénario 1 est pour lui le plus sûr, le plus souple et le moins cher.

Mme LEDUC, Directrice de l'école élémentaire prend la parole sur l'invitation de M. le Maire. Elle souhaite donner son avis pratique, le financement n'étant pas de sa responsabilité : les classes actuelles sont petites, le nombre de dortoirs est insuffisant à l'école maternelle, et il y aura, si ce n'est pas cette année, cela sera l'année prochaine une création de classe. S'il on envisage la création d'une seule classe pour l'élémentaire, cela ne sera pas suffisant.

M. le Maire procède au vote pour la vente des terrains

#### **TERRAIN 1 (terrain de basket)**

Pour 2 voix : Dorella HERMITTE, Liliane GELIN ;

**Contre 16 voix** : Thierry ALLAIN, Marinette BARRAS, Gilbert BRINGANT, Robert BUNET, Thierry CONSTANT, Virginie DARDINIER, Olivier De PABLOS, Séverine FOULER, Marie-Françoise KOZAN, André LAHURE, Laurence MAILLET, Manu MOUTTET, Danièle POGGI, Béatrice RUTLER, Alain SERRIERE, Roger TOURREL.

Abstention 3 voix : René RUMEAU, Maryse AIPERTI, Pierre GAUTIER.

#### **TERRAIN 2 (en face de la Farandole)**

Pour 1 voix : Dorella HERMITTE

**Contre 20 voix** : Thierry ALLAIN, Marinette BARRAS, Gilbert BRINGANT, Robert BUNET, Thierry CONSTANT, Virginie DARDINIER, Olivier De PABLOS, Séverine FOULER, Marie-Françoise KOZAN, André LAHURE, Laurence MAILLET, Manu MOUTTET, Danièle POGGI, Béatrice RUTLER, Alain SERRIERE, Roger TOURREL, René RUMEAU, Maryse AIPERTI, Pierre GAUTIER, Liliane GELIN

#### **TERRAIN 3 (à côté du cimetière)**

Pour 7 voix : Marinette BARRAS, Virginie DARDINIER, Séverine FOULER, Liliane GELIN, Dorella HERMITTE, Marie-Françoise KOZAN, Danièle POGGI,

**Contre 10 voix** : Manu MOUTTET, Olivier De PABLOS, Gilbert BRINGANT, Thierry ALLAIN, Thierry CONSTANT, Laurence MAILLET, Béatrice RUTLER, Robert BUNET, André LAHURE, Alain SERRIERE.

Abstention 4 voix René RUMEAU, Maryse AIPERTI, Pierre GAUTIER, Roger TOURREL

Le Conseil Municipal passe ensuite au vote des différents scénarios proposés pour l'agrandissement du groupe scolaire.

**SCENARIO 1** : (implantation de la cantine sur le terrain de basket, création de trois classes en école élémentaire, agrandissement de la cour)

Pour 6 voix : Pierre GAUTIER, André LAHURE, Thierry ALLAIN, Thierry CONSTANT, Roger TOURREL, Robert BUNET.

**Contre 7 voix** : Laurence MAILLET, Liliane GELIN, Dorella HERMITTE, Marinette BARRAS, Virginie DARDINIER, Danièle POGGI, Marie-Françoise KOZAN.

Abstention 8 voix : René RUMEAU, Maryse AIPERTI, Gilbert BRINGANT, Alain SERRIERE, Manu MOUTTET, Séverine FOULER, Béatrice RUTLER, Olivier De PABLOS.

**SCENARIO 2** : réfection de la maternelle incluant la cantine, création de trois classes en école élémentaire, agrandissement de la cour)

Pour 6 voix : Liliane GELIN, Dorella HERMITTE, Marinette BARRAS, Virginie DARDINIER, Danièle POGGI, Marie-Françoise KOZAN.

**Contre 10 voix** : René RUMEAU, Maryse AIPERTI, André LAHURE, Olivier De PABLOS, Laurence MAILLET, Thierry CONSTANT, Thierry ALAIN, Roger TOURREL, Robert BUNET, Pierre GAUTIER.

Abstention 5 voix : Gilbert BRINGANT, Manu MOUTTET, Séverine FOULER, Béatrice RUTLER, Alain SERRIERE.

**SCENARIO 2 VARIANTE 1:** (cantine à la même place, réfection de l'école maternelle, agrandissement de la cour, création d'une classe en élémentaire dans le local à vélo)

Pour 3 voix : Liliane GELIN, Dorella HERMITTE, Marinette BARRAS

**Contre 5 voix** Olivier De PABLOS, Laurence MAILLET, André LAHURE, Robert BUNET, Pierre GAUTIER.

Abstention 13 voix : Maryse AIPERTI, Thierry ALLAIN, Gilbert BRINGANT, Thierry CONSTANT, Virginie DARDILLIER, Séverine FOULER, Marie-Françoise KOZAN, Manu MOUTTET, Danièle POGGI, René RUMEAU, Béatrice RUTLER, Alain SERRIERE, Roger TOURREL.

**SCENARIO 3** (cantine à la même place, agrandissement de la cour, création d'une classe élémentaire dans le local à vélo)

Pour 0 voix ;

**Contre 21 voix** (unanimité)

Abstention 0 voix

M. le Maire conclut qu'il y a un problème car le Conseil Municipal ne donne pas les moyens de vendre des terrains nécessaires à la réalisation du scénario 2 mais n'approuve pas le scénario 1. Ce qui risque de se produire c'est que, confronté à un problème de classe supplémentaire, on réalise le scénario 3 dont personne ne veut et ce, dans l'urgence.

### 3. Autorisation éventuelle de vente de terrains

Question traitée au paragraphe précédent

### 4. Autorisation de signer la Convention / Mise en place PEDT

M. le Maire informe que le PEDT a été accepté, il convient de l'autoriser à signer la convention. Le but est d'arriver à adapter au mieux les activités aux enfants. Le PEDT veille à mettre en place un système dans l'intérêt de l'enfant. De plus, il y a un intérêt financier car il ouvre le droit à une subvention de 50 € par enfant, plus 54 € / par enfant de la part de la CAF. Ainsi il est envisageable de revoir les coûts supportés par la Commune (actuellement 1 € 50/heure est demandé aux familles).

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

**Autorise M. le Maire à signer ladite convention (unanimité)**

### 5. Autorisation de signer la Convention / Aménagement et entretien paysager carrefour

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place du nouveau rond-point, il convient de signer une Convention avec le Département relative à la réalisation et à l'entretien des aménagements paysagers du carrefour giratoire de la RD 43 avec la RD 12 sur la Commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré :

**Autorise M. le Maire à signer ladite convention (unanimité)**

### 6. Concours DGD / Documents d'urbanisme

M. Le Maire expose que nous venons de recevoir de la Préfecture, le guide de la programmation 2015 et fiche de dépôt en ce qui concerne la répartition du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation au titre de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

Notre Collectivité étant concernée par une procédure d'élaboration, de révision ou de modification d'un document d'urbanisme, il convient de demander une subvention au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

**Autorise M. le Maire à demander ladite subvention. (unanimité)**

## **7. Cantine Municipale / Programme inter-génération**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait envisageable de mettre en place un programme inter-génération à partir de la rentrée scolaire 2015-2016.

En effet, il sera proposé aux personnes âgées (70 ans) de pouvoir prendre des repas à la Cantine Scolaire. Le nombre sera limité à 6 personnes et une participation de 5 €/repas serait demandée.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

**Voté à la majorité (une abstention : A. LAHURE)**

## **8. Informations diverses**

M. BRINGANT, Adjoint aux travaux informe le Conseil Municipal que les travaux de la station d'épuration sont finis et que cette dernière est en service. Ils font des essais durant un mois.

La séance est levée à 21 heures 00  
Le Maire,  
**Pierre GAUTIER**